



LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

sans opposition, soit par 54 oui et 1 abstention

*Article unique.* – Les trois crédits d'études suivants:

- 50 000 francs (PR-300 votée le 10 février 1998), 76 000 francs (PR-142 votée le 29 avril 2002) et 326 000 francs (PR-347 votée le 21 février 2005), soit un crédit total de 452 000 francs sur lesquels ont été dépensés 423 032,07 francs pour l'étude de réaménagement, de la sécurisation et de l'agrandissement du Musée de l'horlogerie, sis route de Malagnou 15;
- 52 500 francs (PR-175 votée le 25 mai 2002) sur lesquels ont été dépensés 47 521,44 francs pour l'étude de réaménagements intérieurs et extérieurs de la Maison des arts du Grütli, sise rue Général-Dufour 16;
- 44 000 francs (PR-300 votée le 11 février 1998) et 60 000 francs (PR-117 votée le 15 janvier 2002), soit un crédit total de 104 000 francs sur lesquels ont été dépensés 82 283,45 francs pour l'étude complémentaire d'aménagement de dépôts pour le Service d'incendie et de secours, sis chemin du Bois-de-la-Batie,

sont abandonnés et bouclés, sans demande de crédit complémentaire.

---

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Salika Wenger

La Présidente:

Alexandra Rys